

Patrick GAULMIN

AVOCAT AU BARREAU DE TOULON

Patrick GAULMIN

Avocat

Docteur en Droit

Spécialiste en Droit Public

**Monsieur le Président de l'ASL « LA
JOIE DE VIVRE »**

363, Boulevard de la Joie de Vivre
83400 HYERES

TOULON, le 14 février 2018

Fabien HOFFMANN

Avocat

Docteur en Droit

Spécialiste en Droit Public

Maître de Conférences
A l'Université de Corse

Lettre recommandée AR

Affaire : COOPERATION ET FAMILLE / ASL LA JOIE DE VIVRE
N/Réf. : 16.00090/PG/CV

Monsieur le Président,

Je vous écris en ma qualité de Conseil de la société
COOPERATION ET FAMILLE – Groupe Logement Français.

Comme vous le savez, ma cliente est propriétaire de la parcelle
cadastrée CV n°199, par laquelle on accède à partir de l'allée
Charles Chaplin et ce en vertu d'une servitude de passage.

2, Avenue Docteur PERRON
83400 HYERES

gaulmin.patrick.avocat@orange.fr

Tél. 04.94.23.52.98
Fax 04.94.35.85.06

www.gaulmin-avocat.fr

Barreau de TOULON
Cour d'Appel
d'AIX EN PROVENCE

Siret n°41468922400015

Or, ma cliente a eu la surprise de constater, le 10 janvier dernier,
que votre ASL avait fait édifier un muret, empêchant l'accès à tout
véhicule à la parcelle CV n°199 depuis l'allée Charles Chaplin.

Par la présente, je vous demande de bien vouloir supprimer ledit
muret afin de permettre à ma cliente de pouvoir accéder à sa
parcelle.

Je vous précise que faute pour l'ASL d'enlever spontanément ledit
ouvrage, j'ai reçu mandat pour engager toute procédure judiciaire
utile aux fins de condamnation à démolition, le cas échéant sous
astreinte.

Conformément aux règles déontologiques de ma profession, je
vous précise que vous pouvez me faire réponse soit directement,
soit par l'intermédiaire de votre avocat.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes
sentiments distingués.



Patrick GAULMIN